

Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil | Pas-de-Calais



livraison
septembre
2014

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataires

- > Ministère de la Justice
- > Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Mandataire du maître d'ouvrage

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)
- > Assistant à la maîtrise d'ouvrage : COTIBA/GLI
- > Contrôleur technique : APAVE
- > Coordonnateur sécurité et protection de la santé : PRESENTS

Groupe de conception réalisation

- > Une entreprise générale – mandataire du groupement : Entreprise NORPAC (Groupe BOUYGUES CONSTRUCTION)
- > Architecte : ARCHI 5 PROD
- > Bureau d'études techniques : EGIS Bâtiments

Les chiffres clés

Le chantier

- > Montant du marché de travaux : **73,5** millions d'euros TTC comprenant la conception, les travaux de construction et de dépollution pyrotechnique.
- > Durée du chantier : **40** mois y compris dépollution pyrotechnique.
- > Personnes employées sur le chantier : jusqu'à **250** personnes, tous corps de métier confondus, en période de pointe. Ce chantier a par ailleurs permis de réserver plus de **38 000** heures de travail à des personnes en insertion.
- > **45** entreprises sous-traitantes ont été sollicitées, principalement des entreprises de la région.
- > Surface totale du terrain : **11** hectares.
- > Surface du centre pénitentiaire : **25 016** m² surface de plancher.

Le calendrier

- > Mars 2009 : notification du marché de conception-réalisation
- > Juillet 2009 : maîtrise foncière totale du terrain
- > Décembre 2009 : validation des études d'avant-projet définitif
- > 8 avril 2010 : obtention du permis de construire définitif
- > Mars 2011 : démarrage des travaux
- > 11 septembre 2014 : prise de possession de l'établissement par l'administration pénitentiaire

Le centre pénitentiaire : 238 places

- > **3** quartiers d'hébergement maison centrale pour hommes, de **68** places chacun
- > **1** unité sanitaire
- > **4** unités de vie familiale
- > Hors enceinte : un quartier centre de détention de **34** places

Les personnels

281 personnels pénitentiaires seront présents sur le site (dont **250** surveillants); ainsi qu'une équipe administrative de **31** personnes.



sommaire



Concilier haute technologie et prise en charge individualisée des détenus

La conception du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil permettra aux personnes détenues de bénéficier d'une prise en charge individualisée tout en préservant le lien social, dans un cadre sécurisé.



3 questions à l'architecte Bernard Guillien

Les jeux de lumière et de couleurs à l'intérieur des circulations et des cellules permettent de rompre la monotonie pour les détenus et les personnels. C'est l'un des principes ayant guidé la conception du bâtiment.



Visite guidée

Érigé sur plusieurs niveaux, le centre pénitentiaire respecte les principes de non-covisibilité tout en assurant une amélioration des conditions de travail des personnels grâce à des équipements performants.



▲ Les bâtiments de faible hauteur et colorés s'intègrent élégamment dans le paysage; ici le bâtiment des activités socio-éducatives.



▲ La porte d'entrée principale de l'établissement.

Situé au nord-est de Lens, dans le Pas-de-Calais, le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil est implanté à proximité d'une zone d'activité. Principalement composé de trois quartiers d'hébergement de maison centrale, il comprend aussi, à l'extérieur de l'enceinte, un quartier centre de détention, un bâtiment dédié à l'accueil des familles, le mess et un bâtiment regroupant les fonctions support : la cuisine centrale, la blanchisserie et les ateliers de maintenance. De faible hauteur, à l'exception des quatre miradors, cet ensemble, dont la couleur brune des toitures souligne l'unité, s'intègre très bien dans le paysage.

Concilier haute technologie et prise en charge individualisée des détenus

Le centre pénitentiaire édifié à Vendin-le-Vieil a pour ambition d'améliorer à la fois les conditions de travail des personnels et la prise en charge de personnes détenues qui ont été condamnées à de longues peines.

«La conception du plan masse est favorable à ce double objectif, explique Romain Peray, chef du bureau des affaires immobilières, à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). Elle permet de concilier, d'une part, la mission de surveillance et, d'autre part, la prise en charge individualisée des personnes détenues. La segmentation des espaces et la limitation significative de la taille des bâtiments d'hébergement en sont des illustrations très concrètes.»



▲ Vue intérieure du sas d'entrée des véhicules.

Secteurs diurnes, secteurs nocturnes

À l'intérieur de l'enceinte, la conception architecturale a, en effet, clairement dessiné trois types de secteurs : les quartiers d'hébergement, les espaces sociaux et les ateliers de travail et de formation. Une organisation spatiale très réfléchie sur laquelle la direction compte bien s'appuyer : «Nous allons essayer de développer une vie collective en distinguant deux secteurs, indique ainsi Richard Bauer, le chef d'établissement : je considère qu'il y a le secteur d'hébergement, avec la cellule dans laquelle la personne détenue est chez elle, et le secteur de vie, qui lui permet de passer la journée hors de sa cellule.»

Les espaces socio-éducatifs, les cours de promenade et les terrains de sport de chacun des bâtiments d'hébergement, de même que les ateliers, les parloirs et les unités de vie familiale sont autant de lieux à mobiliser pour proposer aux personnes détenues une diversité d'activités de jour, susceptibles de créer une rupture avec les heures passées en cellule. «Je voudrais éviter, poursuit Richard Bauer, que les cellules et les coursives qui les desservent deviennent des lieux de vie. Elles doivent rester des lieux d'activités individuelles. En revanche, je voudrais faire en sorte que les personnes détenues puissent profiter de tous les équipements de qualité dont nous disposons pour sortir de leur cellule du matin au soir. J'aimerais qu'elles aient, tous les jours, accès à tous les types d'activités.»

Une montée en puissance à la fois rapide et progressive

Pour réussir à générer les conditions d'un vivre ensemble le plus serein possible, Richard Bauer a prévu de regrouper les premiers détenus dans une seule des trois maisons centrales : «Il s'agit de ne pas disperser les personnes détenues dans tous les bâtiments, insiste le chef d'établissement. Au contraire, mon objectif est de remplir la première maison centrale en trois mois pour que s'y développe d'emblée une vie collective à laquelle tout le monde a intérêt.» Conscient que le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil va accueillir des détenus de longues peines, Richard Bauer entend construire, avec les surveillants, ce projet d'organisation, et définir avec eux les règles à adopter pour que l'environnement de travail des uns et la détention des autres soient les plus apaisés possible. «Je voudrais faire comprendre aux personnes détenues, conclut cet ancien responsable de la maison centrale de Moulins, que leur détention ici est un passage, en attendant d'être transférées dans un établissement moins contraignant.»

Je voudrais faire en sorte que les personnes détenues puissent profiter de tous les équipements de qualité dont nous disposons pour sortir de leur cellule.



▲ Trois quartiers d'hébergement de maison centrale composent le bâtiment; ici l'atrium d'un quartier.



▲ Les cours de promenade offrent aux détenus un contact avec la végétation.



10

11

Pour rendre le projet plus social et plus vivant, nous avons introduit de la lumière, de la couleur, de grands volumes sous verrière.

3 questions à l'architecte Bernard Guillien, directeur général de l'agence Archi 5 Prod

Quels principes d'organisation ont guidé la conception du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil ?

Nous avons composé l'espace à partir d'un point central, d'où nous avons fait partir les trois quartiers de maison centrale qui étaient au programme. Ces unités qui se jouxtent ne communiquent pas, elles ont chacune leur autonomie. Elles sont orientées de façon à éviter que les espaces de vie ne se retrouvent directement face au mur d'enceinte. Ce schéma est le résultat d'une double préoccupation. Nous avons pris en compte les exigences de l'administration pénitentiaire, tout en réfléchissant à la manière de rendre le projet plus social et plus vivant. Pour cela, nous avons introduit de la lumière, de la couleur, de grands volumes sous verrière, quand cela était possible et des espaces verts à l'intérieur, en ayant toujours à l'esprit que les personnes détenues, qui sont ici pour de longues années, doivent évoluer dans des espaces différents au fil de la journée.

Sur quels espaces avez-vous travaillé pour donner ce rythme à la vie carcérale ?

Nous avons identifié les différents lieux de vie du quotidien, avec tout d'abord, bien sûr, la cellule que nous avons conçue comme une cellule à vivre. Nous avons créé un mobilier adapté aux fonctions du quotidien, avec un coin bureau, un coin repas, un coin rangement, sur le modèle d'une chambre d'étudiant. L'APIJ et la DAP ont accepté de nous faire confiance sur cette adaptation du mobilier, ainsi que sur l'individualisation des cellules par la couleur. Toutes sont différentes pour que chaque détenu s'approprie son espace. Nous avons aussi travaillé les ambiances des différents locaux d'activités, en adaptant les matériaux, la lumière et les vues, en fonction des lieux. Nous avons enfin soigné les espaces verts visibles depuis les cellules, en créant des talus végétalisés qui donnent de la perspective à la vue. Quant au choix des plantations, nous avons sélectionné des essences qui marquent le rythme des saisons, par leur floraison et par leur parfum. C'est aussi au cœur des cours de promenade que nous avons installé des plantes pour

^ Les grands volumes et les verrières apportent de la clarté au hall d'entrée.

que les personnes détenues puissent les toucher. Au-delà de la dimension visuelle, il paraissait important que cette végétation soit à portée de main.

La majorité des circulations, au sein de l'enceinte, se font à l'intérieur. Quel traitement leur avez-vous réservé ?

Nous avons, tout d'abord, essayé de donner du sens aux circulations. Nous avons distingué celles qui sont dans les espaces de détention, et qui sont droites, de celles qui conduisent aux parloirs ou à l'unité sanitaire que nous avons conçues en compression ou en dilatation, de manière à rompre la monotonie et permettre aux personnes détenues de mieux se repérer. Ensuite, partout où cela a été possible, nous avons fait pénétrer la lumière naturelle dans les circulations. Y compris dans les couloirs qui desservent les cellules, tout en respectant, évidemment, le principe de non-covisibilité avec l'unité voisine. Pour aller aux parloirs et à l'unité sanitaire, on passe sous une longue verrière qui, là encore, apporte beaucoup de lumière. Le toit de cette verrière n'est pas horizontal mais en vagues, ce qui brise ainsi l'effet plafond et donne une perspective à cet élément. À l'entrée des hébergements, nous avons également créé de grandes verrières pour que la lumière baigne les lieux, comme dans la zone des parloirs que nous avons voulue lumineuse et colorée. Il nous est apparu particulièrement important d'humaniser cet endroit, afin que le lieu de contact entre les personnes détenues et les familles soit rassurant et convivial. Finalement, nous avons toujours voulu remettre l'humain au milieu de la sécurité.



▲ Le poste de contrôle du quartier d'hébergement de la maison centrale 3.



▲▲ Le travail sur les circulations, par des jeux de couleurs et de linéarité, permet de rompre la monotonie. En haut le quartier des activités socio-éducatives, en bas, le passage vers les quartiers disciplinaire et d'isolement.



▲ Le bâtiment dédié aux services supports de l'établissement (cantine, cuisine centrale, blanchisserie, ateliers, garages, gestion des déchets).



▲ Le poste de contrôle et de circulation est situé stratégiquement au croisement de l'entrée des 3 maisons centrales.

Visite guidée

Implanté sur l'une des lignes de front de la première guerre mondiale, le terrain sur lequel a été construit le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil a dû subir plusieurs campagnes de dépollution pyrotechnique avant que le chantier ne puisse démarrer : « 15 tonnes d'explosifs ont été extraites, précise David Juin, chef de projet à l'APIJ. Cela a exigé 18 mois de travaux de dépollution ; ensuite, en phase de construction nous avons bénéficié de l'expérience acquise dans l'Orne pour anticiper les problématiques de chantier et pour terminer sereinement les travaux, en obtenant une très bonne qualité de finition et de mise en œuvre. » Aujourd'hui, à l'entrée de l'établissement, le sol engazonné et animé d'un pavement asymétrique élégant ne conserve plus aucune trace de ce passé tourmenté.

Plusieurs niveaux de sécurité

Conformément aux règles qui régissent les maisons centrales, le niveau de sécurité est plus important à Vendin-le-Vieil que pour des établissements plus classiques : première barrière, le poste avancé de contrôle vérifie l'identité de tous les visiteurs ; ceux-ci franchissent ensuite le premier grillage, puis traversent le fossé et le glacis qui précèdent le double mur d'enceinte. Plus avant, « le dispositif est plus classique, explique Christian Martin, chef des travaux. Il y a la zone neutre, troisième mur virtuel, avec sa barrière infrarouge et hyperfréquence, puis les grillages surmontés de concertinas, près de 400 caméras et un filin anti-hélicoptère qui couvre toute la surface du centre. »

Pour pénétrer à l'intérieur du centre pénitentiaire, deux accès distincts ont été aménagés : la porte d'entrée principale (PEP), avec son large sas, accueillera non seulement les personnes détenues, mais aussi, plus quotidiennement, les livraisons puisqu'aucun camion ne pourra aller plus loin. À gauche de la PEP, une petite porte est destinée aux personnels, aux avocats et aux familles. Tandis que les premiers peuvent directement rejoindre leurs bureaux, à l'étage du bâtiment de l'administration, qui est accolé au premier mur d'enceinte, les autres visiteurs sont soumis à un contrôle ; ils doivent ensuite contourner le poste central d'information (PCI), centre névralgique de la sécurité, pour rejoindre l'allée d'honneur. Bordée de plates-bandes, celle-ci dessert les parloirs, puis au fond les quartiers d'hébergement.



▲ Les équipements de contrôle à l'entrée des visiteurs.

La qualité des hébergements

Au cœur du bâtiment, le poste de contrôle et de circulation (PCC) occupe une position stratégique, avec d'un côté, vue sur la rue pénitentiaire avec ses portes roses et vertes et sa verrière ondulée et, de l'autre, vue sur l'entrée des trois maisons centrales, marquée par différentes couleurs. Mitoyens, sans pour autant communiquer, les trois quartiers d'hébergement sont parfaitement autonomes, chacun disposant de plusieurs cours de promenade (avec des plates-bandes et un mobilier de pierre), d'un secteur socio-éducatif (avec salles de classe et de culte, bibliothèque, matériel de musculation, table de ping-pong) et, enfin, d'un terrain de sport extérieur, recouvert d'un gazon synthétique.

Divisée en 4 unités de 17 cellules, les maisons centrales ont été conçues « pour améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes détenues, insiste Romain Peray, chef du bureau des affaires immobilières, à la Direction de l'administration pénitentiaire. Le travail accompli dans la conception des cellules et pour la mise en place d'une gestion individualisée des personnes détenues en témoigne. » D'une dimension de 12 m², elles sont toutes individuelles et équipées d'un coin sanitaire, avec douche, lavabo et WC. Leur mobilier, de couleur, fabriqué par le service de l'emploi pénitentiaire, a été conçu pour que puissent être installés une télévision, un réfrigérateur et des plaques électriques.

L'attention portée aux conditions de travail des personnels

Si l'architecte, à la demande de la DAP, a veillé à concevoir des lieux intérieurs lumineux, ouverts sur des espaces extérieurs végétalisés, il a aussi porté une attention particulière au cadre de travail des personnels : « L'administration pénitentiaire veille à améliorer sans cesse les conditions d'exercice de sa mission, indique Romain Peray. L'implication du pôle ergonomie de la DAP dans la réalisation des postes de travail de Vendin-le-Vieil en est un exemple. » Plus largement, toutes les installations, par leur modernité et leur fonctionnalité, contribueront à faciliter la tâche des personnels, une fois que ceux-ci auront appris à les maîtriser : « Pour cela, nous avons prévu plusieurs sessions de formation, précise David Juin, chef de projet à l'APIJ. Il nous revient de former le gestionnaire délégué et les surveillants pénitentiaires à l'utilisation des différents équipements techniques du bâtiment et des systèmes de sûreté, notamment. »

Les maisons centrales ont été conçues pour améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes détenues.



^ L'allée d'honneur.



^^ Les unités de vie familiale offrent aux personnes détenues des moments privilégiés avec leur famille.

La qualité des aménagements, pour les personnes détenues, est identique à l'intérieur du mur d'enceinte et dans les secteurs situés à l'extérieur, comme en témoigne l'agencement du quartier centre de détention destiné à accueillir des personnes détenues en situation d'aménagement de peine.

La place des familles, à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte

À quelques mètres du poste avancé de contrôle, une petite maison, avec des jeux pour enfants à l'arrière, est réservée à l'accueil des familles. Celles-ci sont ensuite dirigées à l'intérieur de l'enceinte, qu'elles viennent pour des parloirs ou pour séjourner avec un détenu dans l'une des quatre unités de vie familiale (UVF). Petits appartements de 3 pièces, disposant chacun d'une cour privative, les UVF ont vocation à maintenir des liens familiaux d'autant plus fragiles, en maison centrale, que les personnes détenues sont condamnées à de longues peines. «Les UVF sont très utiles, insiste Richard Bauer, le chef d'établissement. Nous allons nous organiser pour qu'elles fonctionnent tous les jours de la semaine, en fonction des demandes de la population pénale.»



▲ Situé à l'extérieur de l'enceinte, le bâtiment d'accueil des familles.



^ ^ La salle d'attente pour les familles et les parloirs.



^ L'accès aux parloirs, côté personnes détenues, est contrôlé par un système biométrique.



^ Une cellule individuelle.



^ Salle de sport et bibliothèque, en cours d'aménagement, font partie des équipements proposés aux détenus.



^ Les ateliers offrent la possibilité aux personnes détenues volontaires de travailler.



^ Le terrain de sport extérieur à revêtement synthétique est à la disposition des personnes détenues.



^ Le mess dédié aux personnels.



^ Vue extérieure des bâtiments d'hébergement des maisons centrales.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

Romain Peray, chef du bureau des affaires immobilières,
à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
Richard Bauer, directeur d'établissement
Valérie Cormont, chef du service de la communication
à la Direction de l'administration pénitentiaire
Bernard Guillien, architecte, directeur général de l'agence
Archi 5 Prod
Christian Martin, directeur des travaux de Norpac

Ont participé au sein de l'APIJ

Yves Lansoy
Roger Lichtle
David Juin

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Nicolas Fussler

Impression SIRA imprimeur





L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Avec l'ouverture du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil, situé dans le Pas-de-Calais, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal opérateur immobilier du Ministère, livre à la direction de l'administration pénitentiaire l'un des derniers lots immobiliers issus de la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002. Les 204 places d'hébergement en maison centrale et les 34 places en quartier centre de détention de ce nouvel établissement répondent aux besoins du service public pénitentiaire prenant en charge les différents profils qui composent la population pénale française.

Si, en prévision de l'arrivée des personnes détenues condamnées à de longues peines, des dispositifs de sûreté très perfectionnés ont été installés à Vendin-le-Vieil, c'est aussi l'organisation et la qualité des espaces qui offriront non seulement des conditions de détention de qualité, mais aussi un environnement de travail le plus apaisé possible pour les surveillants.

APIJ - 30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris • Tél. 01 53 94 88 00 • www.apij.justice.fr • www.justice.gouv.fr

